



Absence injustifiée

Par Johann H

Bonjour,

Mon employeur a notifié sur ma fiche de paie une absence injustifiée de 4h car selon lui sur la même semaine je suis parti plus tôt et qu'il manquait 4h pour arriver à 35h, par contre les 2 fois où je me suis absenté plus tôt étaient avec l'accord de mon responsable.

A t il le droit de le faire?

Cordialement.

Johann H.

Par Henriri

Hello !

Johann pour régler ce problème peut-être faut-il tout simplement via votre responsable faire corriger la mention "absence injustifiée" en "absence autorisée"...?

A+

Par janus2

Bonjour,

Même autorisée, une absence peut être injustifiée, si le salarié n'apporte pas le justificatif, généralement un arrêt maladie.

Quoi qu'il en soit, il est normal, si vous n'avez pas travaillé ces 4 heures, qu'elles ne vous soient pas payées. Votre responsable vous a autorisé à partir plus tôt, c'est à dire que vous n'aurez pas de sanction pour cela, mais cela ne veut pas dire que vous serez payé...

Par Johann H

Merci pour votre réponse, le problème n'est pas le manque de salaire mais la notification absence injustifiée qui me dérange car je suis à la recherche d'un financement bancaire et la banque n'aime vraiment pas ces notifications la!

Par Henriri

(suite)

C'est pourquoi Johann une mention "absence autorisée" passerait bien, sans avoir besoin alors d'ajouter "et justifiée" par exemple.

A+

Par Johann H

Merci, j'aurai aimé que cela soit possible mais le comptable qui gère les fiches de paies m'a donné comme excuse le fait que comme mes 35h n'étaient pas travaillées pour cette semaine le logiciel met automatiquement absence injustifiée c'est pourquoi j'aimerais savoir si il a le droit de le faire.

Cordialement

Par janus2

Je suppose que le logiciel ne doit permettre que quelques mentions bien précises pour les absences :

- Congés
- RTT
- Maladie
- Absence injustifiée